

Mise au rebut du matériel désuet et excédentaire

RÉSOLUTION 287-06
Date d'adoption : 21 novembre 2006
En vigueur : 21 novembre 2006
À réviser avant :

MISE AU REBUT DU MATÉRIEL DÉSUET OU EXCÉDENTAIRE

École ou service :

DESCRIPTION DES ARTICLES

Quantité	Description	Numéro de série (s'il y a lieu)	Valeur unitaire de remplacement *	Valeur totale de remplacement*
Ex : 25	Tables	Inconnu	100,00\$	2 500,00\$ ch (E)
Ex : 1	Ordinateurs Pent 2	SD1234455	150,00\$	150\$ (D)
TOTAL				

Indiquez
(D) = Désuet
(E) = Excédentaire

Requérante ou requérant: _____

Signature : _____

Date de la demande : _____

Approbation de la surintendance : _____

* Pour toute question relativement à la valeur de remplacement, prière de communiquer avec le service des finances.